

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA RECERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Prénom et nom du candidat à la certification :
(à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières.

Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

DOSSIER A RETOURNER 15 jours avant la date de l'examen

ABCIDIA CERTIFICATION

Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- Attestation de formation selon les spécialités choisies
- **Chèque** du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **2 photos d'identité**

En cas d'envoi de dossier de candidature dans un délai inférieur à un mois avant la fin de validité du certificat, Abcidia ne peut garantir la recertification, le dossier de candidature sera dans ce cas traité en dossier de candidature de certification initiale avec toutes les conséquences réglementaires (pré requis, surveillance documentaire).

Recertification

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amiante sans Mention | <input type="checkbox"/> Gaz | <input type="checkbox"/> CREP |
| <input type="checkbox"/> DPE avec Mention | <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Termites Métropole |
| <input type="checkbox"/> DPE sans Mention | | <input type="checkbox"/> Termites DOM |

Les candidats aux mentions Amiante et DRIPP-CAT doivent remplir un dossier de candidature à la certification initiale.

CADRE RESERVE ABCIDIA CERTIFICATION

Date de réception du dossier	Numéro candidat	Pré requis validés O / N	Demande compléments pré requis	Dossier complet. Lancement du process d'examen
Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité

1. Renseignements sur le candidat à certifier :

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

.....

Code Postal Ville

Tél : Portable : Fax :

E mail :

2. Renseignements sur l'employeur du candidat :

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat. Le certificat est envoyé à l'employeur exclusivement en un exemplaire à l'adresse ci-dessous. Toute autre disposition convenue entre le candidat et son employeur devra être notifiée par écrit à Abcidia Certification.

Société :

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :

.....

Fonction :

Adresse d'envoi du certificat :

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente)

.....

Tél : Portable : Fax :

E mail :

3. Tarifs

Ces tarifs sont valables pour une délivrance de certificat et / ou un CSO réalisé avant l'entrée en vigueur du nouvel arrêté.

Règlement comptant joint au dossier	
Examen et surveillances	500 € HT par spécialité
Extension Mention Amiante DPE DRIPP CAT	500 € HT par spécialité
Règlement en deux fois	
Examen	300 € HT par spécialité
Règlement comptant joint au dossier	
Surveillances	250 € HT par spécialité
Règlement 8 mois après la délivrance de la certification	
Contrôle sur ouvrage réglementaire :	
Amiante avec mention- DPE avec et sans mention-DRIPP-CAT-Gaz	
➤ 2 spécialités (si les deux diagnostics sont réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km).	1100 € HT
➤ 3 spécialités (si les 3 diagnostics sont réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km).	1400 € HT
➤ 1 spécialité	1000 € HT
Contrôle sur ouvrage en vue de l'extension DPE Mention	1000 € HT
Le règlement du contrôle sur ouvrage intervient entre le 13e et le 48e mois après délivrance de la certification.	
Un rattrapage théorique et pratique offert, puis 50€ HT par épreuve théorique à rattraper et 150 € HT par épreuve pratique à rattraper.	

Toute annulation 48h avant la date de l'évaluation entrainera une facturation de 100€ HT par spécialité. (sauf présentation d'un justificatif)

Je choisis le tarif 1 – Règlement comptant

1ère échéance (chèque joint au dossier de candidature)						
Examen + 1 ère Opération de Surveillance	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	600 € TTC 500 € HT	1200 € TTC 1000 € HT	1800 € TTC 1500 € HT	2400 € TTC 2000 € HT	3000 € TTC 2500 € HT	3600 € TTC 3000 € HT

Je choisis le tarif 2 –Règlement en deux fois

1ère échéance (chèque joint au dossier de candidature)						
	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	360 € TTC 300 € HT	720 € TTC 600 € HT	1080 € TTC 900 € HT	1440 € TTC 1200 € HT	1800 € TTC 1500€ HT	2160 € TTC 1800€ HT
2e échéance (8 mois après la délivrance de la certification)						
	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Tarif en euros	300 € TTC 250 € HT	600 € TTC 500 € HT	900 € TTC 750 € HT	1200 € TTC 1000 € HT	1500 € TTC 1250€ HT	1800 € TTC 1500€ HT

4. Calendrier des sessions de certification organisées par ABCIDIA Certification à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Attention, nouvelle formule !!!

Nous vous proposons dorénavant 2 jours de certifications, pendant lesquels vous pouvez vous inscrire sur les modules que vous souhaitez.

Attention, néanmoins, vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul module par demi-journée, soit 4 modules sur les 2 jours.

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix :

	Electricité	Gaz	DPE sans Mention*	Amiante sans Mention*	Crep-Plomb	Termites
			DPE avec Mention*	Amiante avec Mention*		
Matin						
Après-midi						

(*) Rayer la mention inutile

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
10	8	5	3
11	9	6	4
24	22	19	17
25	23	20	18

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71
- par mail à l'adresse suivante veronique.delmay@abcidia-certification.fr

5. ReCertification Amiante-DPE-Gaz-Electricité-CREP-Termites

Documents à fournir obligatoirement

- **Pour les candidats à l'épreuve DPE sans mention** : Justificatif : attestation de formation de 3 jours dans les 18 mois précédant la demande

L'attestation de formation DPE doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 13/12/2011.

- **Pour les candidats à l'épreuve DPE avec mention** : Justificatif : attestation de formation de 5 jours dans les 18 mois précédant la demande

L'attestation de formation DPE doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 13/12/2011.

-**Pour les candidats à l'épreuve CREP** : agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

-Pour les candidats à l'épreuve Amiante sans Mention : Justificatif : attestation de formation de 3 jours pendant le cycle de certification dont 1 jour dans les 18 mois avant l'évaluation.
L'attestation de formation Amiante doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 2 de l'arrêté du 25/07/2016.

Merci de déposer sur votre espace certifié, avant la certification les documents suivants :

- Pour chaque module, **5 rapports établis** par la personne certifiée et représentatifs des types de missions
- la **veille réglementaire et juridique**
- l'état des **plaintes et réclamations**

Ces documents sont valables et obligatoires pour toute certification délivrée avant le nouvel arrêté

6. Engagement des parties

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification. .
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

Le candidat (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
L'employeur (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié abcidia certification – Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales,...) ;

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, rapports, attestations diverses...) ;

M'engage à renseigner mon espace certifié avec indication des rapports effectués les 12 derniers mois précédents ma re-certification et de l'état de suivi des réclamations et plaintes à mon encontre

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...) ;

Fait à le.....

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr

Téléphone : 01 64 46 68 24 - www.abcidia-certification.fr